

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2014

Date de la convocation : 11 décembre 2014 Date d'affichage: 11 décembre 2014	Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de votants : 17 Nombre de procurations : 1
<i>L'an deux mille quatorze, le seize décembre, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le onze décembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Dominique Pougard, maire</i>	Présents : Dominique POUGNARD, Stéphanie DELGUTTE, Stéphane BONNIN, Catherine SAUVARD, Patrice BARBOT, Pascal AMICEL, Marc CHOLLET, Christine FAZILLEAU, Nadette PORCHER, Hervé SABOURIN, Emmanuel FAZILLEAU, Florence MARSAC, Fabrice BRAULT, Coralie BABIN, Thierry GAUTREAU, Stéphanie BOUROLLEAU, Didier FRAIGNEAU,
Secrétaire de séance : C.BAVEREL secrétaire de mairie	Absents excusés : Sylvie DEPLANQUE, Anne-Sophie VALLET

La séance est ouverte à 21 h 00

Pouvoirs

Mme Sylvie Deplanque a donné pouvoir à Mme Catherine Sauvard pour la représenter à la présente séance du conseil municipal :

Le pouvoir est joint au présent procès-verbal des délibérations.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de séance du 23 novembre 2014

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque des participants, il est adopté à l'unanimité.

Création du Syndicat de communes Plaine de Courance

Madame Pougard rappelle que la CAN, par délibération en date du 20 octobre 2014, a voté le retour de compétences facultatives aux communes du territoire de Plaine de Courance :

Beauvoir sur Niort, Belleville, Boisserolles, Brûlain, Fors, La Foye Monjault, Granzay-Gript, Juscorps, Marigny, Prahecq, Prissé la Charrière, Saint Etienne la Cigogne, Saint Martin de Bernegoue, Saint Romans des Champs, Saint-Symphorien a été adoptée par délibération en date du 20 octobre 2014.

Ces compétences sont :

- Mise à disposition dans les écoles primaires et maternelles de personnels pour l'entretien des locaux (nettoyage) et l'accompagnement à l'encadrement des élèves
- Portage de repas à domicile
- Actions en faveur de la petite enfance : contrat enfance, halte garderies, crèches et relais maternels
- Centre de loisirs sans hébergement (CLSH) concernant les enfants de 3 à 12 ans

- Gestion et organisation secondaire du service de transport desservant à titre principal les établissements scolaires (STAPS)
- Mise à disposition de matériels pour les manifestations sportives et culturelles et le décompactage des terrains de sport
- Développement des NTIC et accès aux ressources informatiques logicielles et multimédias intéressant l'ensemble des communes membres
- Défense Incendie
- Emboisement, bois en plein et linéaire hors zones bâties

Ces compétences territorialisées seront gérées, à compter du 1^{er} janvier 2015, par un syndicat constitué par les communes précitées. A ce titre, il convient de prendre dès à présent les délibérations permettant le fonctionnement du **Syndicat de communes Plaine de Courance (S.C.P.C.)**.

2.	Adoption du tableau des effectifs du S.C.P.C.	D/2014-106
-----------	--	-------------------

Par délibération en date du 20 octobre 2014 et conformément à l'article L 5211-41-3 du CGCT, la Communauté d'Agglomération du Niortais a décidé de la restitution de compétences à certaines de ses communes membres.

Les communes de Beauvoir sur Niort, Belleville, Boisserolles, Brûlain, Fors, La Foye Monjault, Granzay-Gript, Juscorps, Marigny, Prahecq, Prissé la Charrière, St Etienne la Cigogne, St Martin de Bernegoue, St Romans des Champs et St Symphorien, ont choisi de constituer un syndicat : « Syndicat de Communes Plaine de Courance » afin d'exercer les compétences qui leur ont été restituées.

La restitution des compétences aux communes doit s'accompagner de la restitution des moyens, biens et personnels affectés à l'exercice des compétences restituées.

Dans l'attente de délibérations ultérieures du Syndicat de Communes Plaine de Courance, Madame le maire, afin de **permettre les mutations ou recrutements des personnels nécessaires à l'exercice des compétences transférées**, sollicite les membres du conseil municipal pour **l'adoption du tableau des effectifs du futur syndicat** tel que proposé en annexe.

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal adopte le tableau des effectifs ci-annexé du futur Syndicat de Communes Plaine de Courance à compter du 1er janvier 2015.**

3.	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux avec le S.C.P.C.	D/2014-107
<i>Date de réception en préfecture : 17/12/2014 – Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20141217-FORS-2014-107-DE</i>		

Dans le cadre de la compétence ALSH exercée par la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) sur le territoire de l'ex Communauté de communes Plaine de Courance, Madame le maire précise que **la Commune de Fors met à disposition du centre de loisirs plusieurs ensembles immobiliers.**

En relation avec la restitution par la CAN de la compétence ALSH et la création du futur Syndicat de Communes Plaine de Courance, Madame le maire sollicite le conseil pour être autorisée à **signer avec ce syndicat la future convention relative à la mise à disposition de ces ensembles immobiliers et du mobilier (petits matériels compris) existants, utilisés dans le cadre de l'ALSH.**

Les ensembles immobiliers concernés sont :

- salle associative pour une superficie de 254,15 m²
- école maternelle pour une superficie de 226,84 m²
- restaurant scolaire pour une superficie de 71,73 m²

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal autorise Mme Dominique Pougard à signer la convention de mise à disposition de locaux au futur Syndicat de Communes Plaine de Courance à compter du 1er janvier 2015.**

4.	Signature d'une convention de mise à disposition de minibus avec le S.C.P.C.	D/2014-108
<i>Date de réception en préfecture : 17/12/2014 – Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20141217-FORS-2014-108-DE</i>		

Dans le cadre de son activité « Espace Jeunes » la Commune de Fors est amenée à utiliser les minibus affectés au service ALSH porté actuellement par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

En relation avec la restitution par la CAN de la compétence ALSH et la création du futur Syndicat de Communes Plaine de Courance, **Madame le maire sollicite le conseil pour être autorisée à signer avec ce syndicat la convention de mise à disposition contre rémunération de ces minibus.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal autorise Mme le maire à signer la convention de mise à disposition contre rémunération des minibus précités, avec le Syndicat de Communes Plaine de Courance, à compter du 1er janvier 2015.**

5.	souscription d'une ligne de trésorerie par le S.C.P.C.	D/2014-109
<i>Date de réception en préfecture : 17/12/2014 – Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20141217-FORS-2014-109-DE</i>		

Madame le Maire expose que la restitution de compétences aux communes s'accompagne de la restitution des moyens, biens et personnels affectés à l'exercice des compétences restituées.

Ainsi, **la restitution de compétences se traduit par une majoration de l'attribution de compensation communale afin de faire face aux coûts financiers liés à l'exercice des compétences restituées.**

Madame Pougard rappelle la décision de création d'un syndicat pour permettre l'exercice mutualisé des compétences restituées par la Communauté d'Agglomération du Niortais aux communes de l'ex-Communauté de Communes Plaine de Courance. Elle précise que les communes membres du futur syndicat contribueront au financement de ce dernier.

Cependant dans l'attente des versements des contributions des communes adhérentes et de l'encaissement des recettes des services, le syndicat devra disposer d'un fond de roulement lui permettant de faire face à ses engagements financiers et cela dès sa création.

Mme le Maire propose aux membres du conseil de valider la mise en place par le futur Syndicat de Communes Plaine de Courance d'une ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal valide la souscription d'une ligne de trésorerie par le Syndicat de Communes Plaine de Courance.**

6.	Admission de recettes en non-valeur	D/2014-110
-----------	--	-------------------

Date de réception en préfecture : 17/12/2014 – Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20141217-FORS-2014-110-DE

La trésorière de la commune, Madame Nathalie Bourguet, a fait parvenir un état de recettes irrécouvrables. Il s'agit notamment de créances de restauration scolaire et garderie, pour lesquelles des lettres de relance ont été envoyées sans résultat mais qui sont inférieures au seuil de recouvrement de 30 € au-delà duquel des poursuites sont engagées.

La procédure doit donc se terminer par une « admission en non-valeur », acte par lequel la commune autorise la trésorerie à abandonner le recouvrement de ces créances.

L'état présenté aujourd'hui, n° 1561060533 du 06/11/2014, concerne deux créanciers pour un montant total de recettes irrécouvrables de 2,25 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide l'admission en non-valeur demandée par Mme Bourguet pour une somme de 2,25 € (deux euros vingt-cinq cents).**

7.	Attribution d'une subvention exceptionnelle	D/2014-111
-----------	--	-------------------

Date de réception en préfecture : 17/12/2014 – Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20141217-FORS-2014-112-DE

Dominique Pougard a reçu une jeune Forsitaine, Anaïs Garel, qui participe au **4L TROPHY 2015**. C'est un rallye à but humanitaire qui va se dérouler du 18 février au 1^{er} mars 2015 et qui traverse la France, l'Espagne et le Maroc. Chaque participant doit apporter 30 kilos de fournitures scolaires, livres... destinés aux enfants marocains.

Afin de financer une partie des frais, elle sollicite une subvention de la part de la commune de Fors. Mme le maire précise que Mlle Garel est très motivée et que son projet est vraiment très bien préparé et structuré. L'attribution d'une subvention a pour objectif d'encourager et de soutenir ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association « un petit coup de pouce pour de grands rêves ».

En contrepartie, sur proposition de l'association, le logo de la commune sera apposé sur la carrosserie de la 4L.

8.	Etude du pré projet d'installation d'une « cave à bière et à manger » dans le bâtiment communal de l'ancienne forge	D/2014-112
-----------	--	-------------------

Un couple d'administrés a présenté au conseil du 25 novembre 2014, un projet d'installation d'une micro brasserie artisanale (en cours) et d'une « Cave à bière et à manger ». Pour eux le local idéal serait l'ancienne forge, située square de la Mairie. Ils proposent d'en assumer les travaux d'aménagement en contrepartie d'un loyer adapté.

Devant la nouveauté de cette proposition, à but artisanal et commercial, Mme le maire a souhaité approfondir sa connaissance du sujet notamment sur le plan de la faisabilité juridique ; la faisabilité économique elle n'étant pas du ressort de la commune mais des demandeurs et éventuellement de la CAN qui détient la compétence «développement économique ».

Après avoir contacté, entre autres, l'association des Maires de France, **il est établi que ce projet est juridiquement possible par l'établissement d'un bail commercial.**

Dominique Pougard rappelle que ce projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs du Plan de Référence réalisé en 2008, lequel pose comme principe majeur de renforcer la centralité du centre bourg afin de dynamiser le centre-bourg et redonner vie à l'ancien Champ de Foire.

L'aménagement du centre bourg et la réhabilitation du parc du Champ de Foire - ont été - et sont une des priorités de la municipalité:

- édification d'un office de plein air et réhabilitation du grand hangar dans le Parc du Champ de Foire
- aménagement du square de la Forge
- travaux d'aménagement d'une salle de spectacle et de salles multifonctions dans l'enceinte de l'ancienne école privée.

Elle rappelle également la **diversité de l'avant-projet présenté ; le lieu ne serait pas seulement voué à la restauration mais aussi un lieu de vie, de convivialité, d'échange voire d'activité culturelle :**

Pour toutes ces raisons, auxquelles s'ajoute le fait que le bâtiment n'est pas utilisé depuis plusieurs années, Mme le maire se déclare plutôt favorable au projet et invite les conseillers à exprimer leur opinion.

Stéphanie Delgutte exprime elle aussi un avis favorable ; elle souligne que les demandeurs sont très déterminés à créer cette entreprise et qu'il serait donc dommage pour la commune et surtout pour ses habitants que ce projet se fasse ailleurs...

En réponse à des questions relatives à la responsabilité de la commune, s'agissant d'un lieu destiné à recevoir du public, il est souligné que l'évaluation des travaux à réaliser (et de leur coût) devra être faite par un architecte, les normes de sécurité seront donc obligatoirement respectées. De plus, comme pour tout bâtiment recevant du public, une commission de sécurité devra se prononcer, avant l'ouverture, sur la conformité des lieux.

Après débat, l'ensemble des conseillers s'accordent à penser qu'il est important de favoriser l'installation d'une nouvelle entreprise dans la commune, d'autant plus que les entrepreneurs sont des Forsitains.

Dominique Pougard précise aussi qu'à ce jour c'est un simple accord de principe qu'il faut donner, afin que les demandeurs puissent poursuivre leur projet sur des bases concrètes et monter un dossier de financement en disposant d'une évaluation assez précise des dépenses à engager.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide de donner son accord de principe pour que les demandeurs élaborent leur projet d'entreprise sur la base d'une installation dans le bâtiment de l'ancienne forge. Les conditions (location, bail, clauses spécifiques) seront à fixer lors de la présentation et la validation du projet.**

9.	DM N°5 : virement de crédits de l'opération 208 « bâtiments communaux » vers l'opération 225 « achat de matériel »	D/2014-113
<i>Date de réception en préfecture : 01/12/2014 – Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20141125-FORS-2014-105-DE</i>		

Madame Dominique Pougard informe l'assemblée que des achats de matériel ont été engagés en 2014 dont les factures ne seront vraisemblablement payées qu'en début d'année 2015.

Le solde de l'opération d'investissement n° 225 « achat et réparation de matériel » est insuffisant pour y faire face. L'opération 208 « Entretien des bâtiments communaux » étant excédentaire, Madame le maire demande aux conseillers de procéder à la décision modificative suivante :

DM N° 5 /2014 - Virement de crédits à l'opération 225 « achat de matériel »					
CRÉDITS A OUVRI	chapitre	compte	Opération	nature	montant
21	2158	225	<i>Matériel et outillage techniques</i>	+ 7 000 €	
CRÉDITS A RÉDUIRE	chapitre	compte	Opération	nature	montant
21	2135	208	<i>Aménagement</i>	- 7.000 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à la décision modificative ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ **ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Jusqu'à fin janvier 2015, les horaires d'ouverture de la bibliothèque sont :

- **Mercredi après-midi de 14 h à 18 h 00**
- **Samedi matin de 10 h à 12 h 00**

⇒ **OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU POS**

Par arrêté municipal du 16 décembre 2014, Madame le maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification simplifiée du POS.

Deux publications d'avis d'enquête publique vont paraître dans la presse régionale (Nouvelle République et Courrier de l'Ouest) les 19 décembre 2014 et 9 janvier 2015.

L'enquête se déroulera en mairie de Fors du 5 janvier au 6 février 2015, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et verser des observations sur le registre d'enquête déposé en mairie. Les intéressés peuvent également communiquer leurs observations par un écrit adressé au commissaire enquêteur à la mairie ou selon les moyens de communication électronique indiqués dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie aux dates suivantes :

- le lundi 5 janvier 2015 de 9 h à 12 h
- le mercredi 28 janvier 2015 de 15 h 00 à 18 h 00
- le vendredi 6 février 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dès qu'ils seront reçus en mairie (le 6 mars au plus tard).

⇒ **T.A.P. (temps d'activités périscolaires)**

Patrice Barbot informe les membres du conseil que trois intervenants vont manquer à partir du mois de janvier : l'éveil musical avec Nathalie Aubry, le yoga avec Catherine Dupuis, l'activité « autour du livre » avec Marie-Jeanne Bigrel (dont l'absence se prolonge).

Il devient urgent de trouver de nouveaux intervenants pour les remplacer.

⇒ **REFONTE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE**

Pascal Amicel informe l'assemblée que la nouvelle version du site internet de la commune sera disponible jeudi 18 décembre.

⇒ **DATES A RETENIR**

- **Vœux du maire..... 8 janvier 2015 à 18 h 30**
- **Conseil municipal..... fin janvier 2015**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 17 décembre 2014				
N° délibération	Nomenclature « ACTES »		Objet de la délibération	page
2014-106	5.7.	<i>Intercommunalité</i>	Adoption du tableau des effectifs du S.C.P.C.	2
2014-107	5.7.	<i>Intercommunalité</i>	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux avec le S.C.P.C.	2-3
2014-108	5.7.	<i>Intercommunalité</i>	Signature d'une convention de mise à disposition de minibus avec le S.C.P.C.	3
2014-109	5.7.	<i>Intercommunalité</i>	Souscription d'une ligne de trésorerie par le S.C.P.C.	3
2014-110	7.1	<i>Décisions budgétaires</i>	Admission de recettes en non-valeur	4
2014-111	7.5	<i>Subventions</i>	Attribution d'une subvention exceptionnelle	4
2014-112	3.6	<i>Actes de gestion du domaine privé</i>	Etude du pré projet d'installation d'une « cave à bière et à manger » dans le bâtiment de l'ancienne forge	5
2014-113	7.1	<i>Décisions budgétaires</i>	D.M. N° 5 – virement de crédits à l'opération 225 « achat de matériel	6

Emargement des membres du conseil municipal du 17 décembre 2014	
Dominique POUGNARD, maire	
Stéphanie DELGUTTE, adjointe	Stéphane BONNIN, adjoint
Catherine SAUVARD, adjointe	Patrice BARBOT, adjoint
Pascal AMICEL, adjoint	Marc CHOLLET
Nadette PORCHER	Hervé SABOURIN
Sylvie DEPLANQUE absente excusée	Christine FAZILLEAU
Emmanuel FAZILLEAU	Fabrice BRAULT
Coralie BABIN	Florence MARSAC absente excusée
Thierry GAUTREAU	Stéphanie BOUROLLEAU
Didier FRAIGNEAU	Anne-Sophie VALLET absente excusée